

**Plan d'action de l'Académie nationale de Pharmacie
en vue de mettre en place un dispositif pour aider étudiants en
pharmacie et pharmaciens jeunes diplômés à aborder leur entrée
dans la vie professionnelle.**

Dans les professions de la Pharmacie comme dans tout milieu professionnel, les besoins d'information et d'orientation des étudiants et jeunes diplômés, qui cherchent la voie d'accès la plus adaptée vers leur futur métier, contrastent tout naturellement avec la connaissance professionnelle large et approfondie que les seniors, qu'ils soient toujours professionnellement actifs ou « jeunes retraités », détiennent du fait de leur expérience.

On perçoit aisément l'intérêt d'un rapprochement de ces deux populations, en vue de faire profiter les plus jeunes du savoir, et surtout de l'expérience professionnelle des seniors.

C'est sur la base de cette idée que, forte de la compétence et de l'expérience de ses membres, l'Académie nationale de Pharmacie se propose de mettre en place un dispositif d'information et de conseil aux étudiants et jeunes diplômés, en vue de leur faciliter l'entrée dans la vie professionnelle.

De fait, les études de pharmacie constituent intrinsèquement un ensemble complexe, en évolution constante, de même que les métiers, nombreux, variés et évolutifs, auxquels elles peuvent donner accès dans le cadre de l'unicité du diplôme de pharmacien :

- métiers de la Recherche, publique ou privée
- métiers industriels (industrie du médicament et industries connexes)
- métiers de la distribution et de la dispensation pharmaceutique (pharmacie d'officine, pharmacie hospitalière, répartition...)
- métiers de la biologie
- carrières universitaires, etc...

Les étudiants découvrent progressivement le champ des exercices professionnels qui s'offrent à eux. Pour se guider dans leur parcours, ils disposent certes de diverses possibilités :

- informations et conseils de leurs enseignants et des professionnels avec lesquels ils ont contact (enseignements donnés par des professionnels, stages, entourage...)

- conseils de leurs aînés étudiants, notamment au travers des associations d'étudiants ;

- informations délivrées par des organisations ou associations professionnelles, notamment sous la forme de brochures diffusées à travers les associations d'étudiants.

Motivée par l'idée d'apporter une aide aux jeunes futurs confrères, l'Académie nationale de Pharmacie a décidé d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice et pour cela elle propose un plan comportant différentes actions décrites ci-après. L'expérience de ses membres peut permettre d'offrir une vision large et objective des métiers de la pharmacie, ainsi qu'une vue prospective sur l'avenir des métiers pharmaceutiques et sur les compétences à acquérir pour s'y intégrer dans les meilleures conditions.

1) Constitution d'un réseau de structures légères d'information et de conseil dans chacune des universités comportant une Faculté de Pharmacie.

Ces structures légères d'information et de conseil auraient pour rôle d'apporter aux étudiants et jeunes diplômés des informations et conseils de nature à faciliter leur intégration dans la vie professionnelle.

Il est proposé que chaque structure légère d'information et de conseil soit sous la responsabilité d'un membre de l'Académie résidant localement. Ce responsable s'entourera localement de compétences permettant d'apporter un large éclairage sur les métiers de la pharmacie et sur les voies qui y conduisent.

Bien évidemment le responsable local devrait établir et entretenir une relation suivie avec le corps professoral et avec les associations d'étudiants.

L'ensemble des structures légères locales devrait être coordonné par un Comité de coordination national, comprenant une représentation de la Commission Enseignement et Formation permanente de l'Académie et une représentation des sections académiques.

2) Organisation par l'Académie nationale de Pharmacie de réunions d'information destinées aux étudiants et jeunes diplômés.

L'Académie propose d'organiser chaque année deux réunions d'information, l'une en Ile de France, l'autre dans la ville universitaire où aura lieu la séance académique délocalisée de l'année. Les sujets de ces réunions seraient choisis en concertation avec les associations d'étudiants mais auraient systématiquement

trait aux métiers de la pharmacie, et seraient l'objet de débats sur les différentes branches professionnelles.

3) Mise à disposition des étudiants et jeunes diplômés des informations concernant les activités de l'Académie :

L'Académie souhaite faire connaître plus activement ses diverses activités aux étudiants et jeunes diplômés :

- information sur les différents Prix décernés par l'Académie, qui peuvent apporter une aide aux lauréats, et même aux candidats, au plan matériel comme au plan des contacts universitaires et professionnels ;
- diffusion élargie des différentes publications de l'Académie : la lettre trimestrielle « L'Observatoire », « Les Annales Pharmaceutiques françaises », la Lettre électronique de l'Académie, communiqués de l'Académie ;
- information sur les séances de l'Académie, qu'il s'agisse des séances ordinaires ou des séances thématiques.

4) Participation à la diffusion de documents d'information destinés à éclairer les étudiants et jeunes diplômés sur les études et leurs débouchés professionnels.

Cette diffusion pourrait s'accompagner de la création, dans un deuxième temps, d'une lettre d'information électronique pour les étudiants et jeunes diplômés, comportant les fruits d'une veille réglementaire et documentaire.

Calendrier de mise en place.

L'année 2008-2009 pourrait être celle de la mise en place et du déploiement du dispositif proposé, nécessitant de nombreux contacts internes (membres de l'Académie, membres correspondants) et externes (doyens, enseignants, associations d'étudiants, professionnels, milieu associatif), de manière à expliquer le dispositif proposé, afin d'éviter toute incompréhension.

Dans les années suivantes, le Comité national de coordination présenterait un rapport annuel (rapport d'activité et évaluation) en septembre-octobre de chaque année, c'est à dire en fin d'année universitaire.